

INSECTAN® MOUSTIQUES FORMULE CONCENTRÉE

CONCENTRÉ LIQUIDE À DILUER
POUR LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES
ET MOUSTIQUES TIGRES

Présentation

Insecticide liquide à diluer, spécialement formulé pour lutter contre les différentes espèces de moustiques, au stade adulte comme au stade larvaire (juvéniles).

La combinaison de 3 matières actives dont un synergisant confère au produit un effet d'abattage immédiat et une très bonne persistance d'action.

Formule très concentrée. Un flacon permet de traiter 5000 m².

Composition

Cyperméthrine (CAS n°52315-07-8)	20 g/L
Pralléthrine (CAS n°23031-36-9)	0.5 g/L
Butoxyde de pipéronyle (PBO) (CAS n°51-03-6)	10 g/L

Mode d'emploi

Agiter le flacon avant utilisation.

Diluer **INSECTAN® MOUSTIQUES FORMULE CONCENTRÉE** à raison de 10 mL dans 5 L d'eau pour 100 m².

Pulvériser cette solution directement sur les surfaces à traiter, aux abords des habitations, terrasses, allées, etc) ou en intérieur (portes, fenêtres, plinthes, etc.).

Rincer le matériel d'application après utilisation.

Aérer pendant tout le traitement.

Attendre que les surfaces sèchent et ventiler à fond avant de réoccuper la zone traitée (à titre indicatif de 30 minutes à 2h selon le niveau de ventilation possible).

Retraiter en cas de nouvelle infestation.



Référence et conditionnement

Réf. I7273 : Flacon de 500 ml - Carton de 12 unités

Précautions d'emploi

TP18 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

Le port de gants est recommandé.

Ne pas respirer les particules liquides pulvérisées (en portant par exemple un masque simple). Se laver les mains après toute manipulation.

Toujours vérifier la tolérance des surfaces avant de les traiter, en réalisant un essai préalable dans un coin dérobé.

Ne pas pulvériser sur les appareils électriques ou électroniques. Ne pas traiter en présence de personnes, d'animaux (y compris aquariums et terrariums). Ne pas pulvériser sur les personnes, les animaux, les plantes, les matelas, les vêtements, les denrées alimentaires et tout ustensile ou objet pouvant entrer en contact avec les aliments.

En cas de pulvérisation sur les surfaces, ustensiles ou objets pouvant entrer en contact avec les aliments, procéder à un nettoyage complet avant réutilisation.

Élimination

Ne pas réutiliser l'emballage. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Éliminer le produit et son emballage conformément à la réglementation locale en vigueur (ex. amateurs en déchetterie et professionnels par une filière de collecte des déchets dangereux).